

**PAYS
UDEN**
DE COMMUNES

ENT DES FACADES



CONTACTS

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

2a rue de la Mer 29710 POULDREUZIC

Tél.: 02 98 54 49 04 Fax: 02 98 54 33 06

info@cchpb.com

www.haut-pays-bigouden.fr

Votre Mairie

*Les dossiers de demande d'aide sont
disponibles à la communauté, téléchargeables
sur son site internet ou présents dans votre
mairie*



**HAUT
BIGOU**
COMMUNAUTÉ

AIDE AU RAVALEM



Montant de l'aide

20% du montant des travaux TTC (montant HT pour les commerçants et professions libérales). Aide plafonnée à 2000 € par immeuble.

Exemple de financement

Montant de travaux TTC: 3 625 €
Montant de l'aide: 725 €

Procédure

- 1 Retrait du dossier à la communauté, sur son site internet ou dans votre mairie.
- 2 Dépôt du dossier de demande de subvention à la mairie accompagné de l'ensemble des pièces demandées.
- 3 Démarrage des travaux après agrément du dossier instruit par la communauté de communes.
- 4 Réalisation des travaux dans un délai d'un an à compter de l'agrément.

AIDE AU RAVALEMENT DES FACADES

Les périmètres éligibles



Les critères d'éligibilité

Périmètres: définis sur les cartographies ci-contre

Bénéficiaires:

- propriétaires (résidences principales ou secondaires)
- locataires, commerçants
- professions libérales

Travaux: Remise en peinture de(s) façade(s) et menuiserie(s) visible(s) de la voie publique. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels et respecter les prescriptions communales en matière d'urbanisme, nécessitant, dans certains cas une autorisation (DP).

Autre: l'immeuble doit être achevé depuis au moins 10 ans. Un seul financement par immeuble sur la durée de l'opération.

L'aide au ravalement des façades est mise en place dans le cadre du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et s'inscrit dans une volonté d'embellissement et de revitalisation des centres bourgs.